

Guide sur les initiatives RSE sectorielles

Fiche n° 11

Engagements RSE dans le secteur des travaux publics



Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP)

Organisation professionnelle dont l'objectif est de représenter et d'accompagner les entreprises de travaux publics. Elle réunit entrepreneurs, professionnels des travaux publics et permanents, à travers ses commissions fédérales, ses 20 fédérations régionales et ses 18 syndicats de spécialités, qui assurent la coordination des actions et le partage des expertises de près de 2 000 professionnels bénévoles. La FNTP rassemble 8 600 entreprises de travaux publics.

Rubrique RSE sur le site de la fédération :

www.fntp.fr/travaux-publics/cc_458666/public-connexion-requise?redirect=travaux-publics/p_458412/rse

Chaîne TV sur YouTube :

Des vidéos sont proposées sur les thèmes suivants: l'actualité, le développement durable, l'économie, les infrastructures, les métiers et les hommes, l'Europe et l'international, les trophées des TP, l'innovation technique, sécurité...

www.youtube.com/playlist?list=PLDWKkg-t5HPnz_DbfEDUljSjb1hguuu3

Contact :

◆ Stéphane Rutard, chef du service développement durable
rutards@fntp.fr

1. Enjeux RSE prioritaires identifiés

Dans le secteur des travaux publics, l'innovation est un facteur clé de la compétitivité. L'orientation de la stratégie d'innovation des entreprises est nourrie d'une analyse fine des besoins et des attentes.

Aujourd'hui, on constate que les projets collectifs de recherche dans le secteur des travaux publics intègrent les enjeux sociétaux à venir, en particulier l'évolution de la société et de ces besoins :

- Changement climatique ;
- Enjeux énergétiques ;
- Raréfaction des matières ;
- Utilisation de l'espace souterrain ;
- Ville de demain ;
- Recyclage des matériaux ;
- Etc.

Dès 2005, la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) prenait en compte dans sa politique les objectifs du développement durable. La création d'une commission dédiée (la commission développement durable) en atteste. Depuis, l'ensemble des politiques « thématiques » (marché, dialogue social, innovation, environnement, formation, santé-sécurité...) est mené en cohérence avec la « perspective de développement durable ».

2. Stratégie et engagements

◆ Convention d'engagement volontaire développement durable

Le 15 juin 2011, la fédération et le ministère chargé de l'environnement et des transports ont signé une Convention d'engagement volontaire des métiers des travaux publics, feuille de route sur 5 ans, elle présente les objectifs du secteur en matière de progrès environnemental.

Les engagements pris par la profession se déclinent selon les 5 thématiques suivantes :

- La Responsabilité Sociétale des Entreprises ;
- Energie et changement climatique ;
- Economie des ressources et gestion des déchets ;
- Eau et biodiversité ;
- Evaluation environnementale.

La FNTP a donc choisi d'aborder la promotion des démarches de responsabilité sociétale sectorielle en mettant à la disposition des entreprises membres, des outils pour appuyer leurs initiatives volontaires.

En effet pour la fédération, la conviction du chef d'entreprise est fondamentale dans la réussite d'une démarche de responsabilité sociétale. C'est pourquoi, elle diffuse largement auprès de ses membres le « **passaport pour le développement durable** ».

Informations complémentaires



◆ Accord collectif national du 7 avril 2011 relatif à la RSE

La FNTP et la FNSCOP (section travaux publics) se sont engagées à élaborer en liaison avec les partenaires sociaux des indicateurs de suivi de performance RSE qui doivent permettre de suivre les performances des entreprises du secteur en la matière.

[Informations complémentaires](#)

◆ Convention de partenariat métiers de l'économie verte

Le 14 juin 2011, la fédération et le ministère chargé de l'environnement et des transports ont signé une Convention de partenariat en vue de l'adaptation à l'économie verte des métiers et des compétences du secteur des travaux publics. Un comité de pilotage impliquant les ministères chargés de l'environnement et de l'enseignement ainsi que de l'ensemble des acteurs de la formation dans la filière pilote le projet. Il coordonne et diffuse les démarches existantes et prépare une stratégie de mobilisation pour le premier semestre 2014 sur la base d'une étude nationale des besoins en formation.

◆ Contrat d'avenir et formation

Le secteur des travaux publics est très engagé en matière de modernisation du dialogue social avec notamment la conclusion, en 2009, du contrat d'avenir. Cet accord traduit la volonté des partenaires sociaux des travaux publics de fonder leurs relations sur des bases renouvelées en se dotant d'objectifs et d'une nouvelle méthode pour les atteindre. Il s'agit de l'agenda social de la profession, négocié chaque année avec les organisations syndicales. Le contrat d'avenir ouvre ainsi une dizaine de chantiers pour lesquels les objectifs à atteindre vont au-delà de la négociation d'accords collectifs prévue par la loi.

Parmi ces chantiers, on peut citer la conclusion en août 2010 d'un accord relatif aux stagiaires qui apporte de nouvelles garanties aux intéressés, notamment en matière de gratification et de protection sociale, et instaure un cadre visible et attractif pour les stages offerts.

[Informations complémentaires](#)

◆ Déclaration sur « les clauses sociales dans les marchés publics pour l'insertion durable »

La fédération agit afin que soit respecté le principe d'attribution des marchés publics à l'offre économiquement la plus avantageuse prévu par le Code des marchés publics. Une déclaration des partenaires sociaux des travaux publics sur les clauses sociales dans les marchés publics pour l'insertion durable a été signée en mai 2012 par quatre syndicats de salariés (FO, CFE-CGC, CFTC, CDFT) ainsi que la FNTP et la Fédération des SCOP BTP (section travaux publics).

[Informations complémentaires](#)



◆ Engagements vis-à-vis des salariés

Les partenaires sociaux de la branche (travaux publics et bâtiment) ont conclu différents accords. Par exemple :

- **Accord sur l'égalité professionnelle hommes-femmes, 2013 ;**
- **Accord sur la prévention de la pénibilité, 2011 ;**
- **Accord sur l'emploi des seniors, 2009.**

La Responsabilité Sociétale des Entreprises de travaux publics se manifeste aussi par leur effort constant pour insérer dans la vie professionnelle des jeunes et des chômeurs et notamment ceux d'entre eux qui sont particulièrement éloignés de l'emploi.

3. Dispositifs d'accompagnement des entreprises sur la RSE

Outils

◆ Tableau de bord RSE

Les entreprises de la branche sont conscientes que leur engagement pour l'avenir passe par l'adoption d'une démarche « développement durable » notamment en matière de responsabilité sociétale. L'accord collectif national du 7 avril 2011, instituant un tableau de bord RSE consiste, sur une base volontaire, à intégrer les préoccupations environnementales, sociales et économiques dans leurs activités quotidiennes et permet à la profession de suivre chaque année les performances des entreprises du secteur en la matière.

◆ Logiciel OMEGA TP

Le logiciel OMEGA TP permet aux entreprises de travaux publics de réaliser le bilan (annuel) des émissions de gaz à effet de serre de leurs activités. Gratuit, il est adapté aux spécificités des procédés et bénéficie d'une base de données mise à jour par la FNTP.

Informations complémentaires

◆ Site sur les bonnes pratiques environnementales des travaux publics

Ce site Internet de la FNTP permet de trouver des solutions innovantes, concrètes pour construire ou entretenir des équipements publics dans un meilleur respect de l'environnement.

www.bonnes-pratiques-tp.com

◆ Extranet environnement

Réservé aux entreprises adhérentes à la FNTP, il permet d'accéder à de nombreuses informations thématiques.

Guides pratiques et études

◆ Plaquette « Clauses sociales et insertion durable dans les marchés publics » (2013)

Elaborée en septembre 2011, la plaquette « Clauses sociales et insertion durable dans les marchés publics » comporte un certain nombre de recommandations tant pour les maîtres d'ouvrage que pour les entreprises :

- Valoriser les embauches dans le cadre de CDI, de contrats de professionnalisation ou d'apprentissage (par exemple par le biais de bonus accordés au niveau du décompte des heures d'insertion) ;
- Faire en sorte que les heures de formation soient comprises dans les heures d'insertion ;
- Reconnaître et valoriser les engagements et les prestations connexes des entreprises en faveur de l'insertion ;
- Prendre en compte les efforts accomplis par les entreprises en faveur de l'insertion des jeunes ou des demandeurs d'emploi dans le cadre des marchés précédents.

Informations complémentaires

◆ RSE, le point de vue de la FNTP (2012)

Cette brochure validée par le conseil d'administration en octobre 2012 marque l'engagement de la FNTP en matière de développement durable. Elle présente la vision du secteur en matière de responsabilité sociétale et détermine les orientations souhaitées.

Informations complémentaires

◆ Guide pratique sur la RSE (2011)

Le guide « La Responsabilité Sociétale des Entreprises de travaux publics, en pratique » constitue un retour d'expériences des entreprises impliquées dans une démarche de responsabilité sociétale. Il présente les actions de progrès des entreprises sous forme d'interviews croisées avec les parties prenantes.

Informations complémentaires

◆ Guide méthodologique des indicateurs RSE (2010)

Pour la FNTP, il est essentiel que les entreprises impliquées dans une démarche de responsabilité sociétale rendent compte de leur contribution aux objectifs du développement durable. C'est pourquoi elle incite ses adhérents à un dialogue et à une communication transparente en interne comme en externe. Le guide méthodologique des indicateurs RSE présente aux entreprises l'ensemble des paramètres permettant la constitution d'un tableau de bord de leur plan d'action à travers un choix de 78 indicateurs.

Les Fédérations Régionales des Travaux Publics jouent un rôle majeur dans le déploiement de ce dispositif à travers l'animation des « clubs RSE ».



◆ Guide de reporting et matrice de cotation (2010)

Créer à l'attention des entreprises de travaux publics avec le concours de KPMG, ce guide présente les fiches méthodologiques pour l'élaboration de 78 indicateurs (issus de la réglementation et des pratiques sectorielles). Il est complété par une matrice de suivi pluriannuel qui permet aux entreprises de toutes tailles de constituer le tableau de bord de leur plan d'action RSE.

◆ Passeport pour le développement durable (2007)

Cette brochure propose cinq étapes pour réussir une politique de développement durable dans les travaux publics.

Informations complémentaires

◆ Manuel de diagnostic RSE (2005)

Créé avec le concours d'AFNOR compétences, ce guide de diagnostic a été actualisé pour intégrer les lignes directrices de la norme ISO 26 000 et le retour des entreprises pilotes. Il est mis en œuvre par un panel de consultants agréés et est complété par un logiciel.

Formation et accompagnement

◆ Diagnostic RSE

Un panel de consultants agréés est disponible via les Fédérations Régionales des Travaux Publics pour accompagner les entreprises souhaitant mettre en œuvre un diagnostic RSE.

◆ Formation en alternance

Le secteur des travaux publics développe les modes de formation en alternance, qu'il s'agisse de l'apprentissage ou des contrats de professionnalisation, ainsi que le tutorat, en particulier dans le cadre de l'Ordre des tuteurs des travaux publics, dispositif géré paritairement par les organisations professionnelles et les syndicats de salariés des travaux publics. De même, les Commissions Paritaires Nationales de l'Emploi conjointes du BTP ont créé le dispositif des certificats de qualification professionnelle qui permet de reconnaître, au niveau de la branche, les qualifications acquises par les salariés via leur expérience professionnelle, ce qui valorise les salariés entrés sans diplôme dans la profession et favorise leur promotion interne ainsi que leur mobilité professionnelle.

Commissions et club DD

◆ Clubs RSE en région

Ces clubs sont des espaces d'informations, de mutualisation et d'échanges qui permettent l'accès aux démarches de diagnostic RSE et d'élaboration de plan d'action RSE. Leurs réunions régulières permettent le maintien des dynamiques de performance dans le temps par les entreprises adhérentes.

◆ Commissions développement durable régionales

Correspondantes de la commission nationale, ces instances régionales permettent la mise en œuvre des politiques sectorielles en matière d'environnement et de RSE. Elles permettent également la gestion des problématiques spécifiques aux territoires et suivent la mise en œuvre des déclinaisons régionales de la convention d'engagement volontaire des métiers des travaux publics.

Labels et trophées



◆ Logo distinctif

Ce logo constitue une reconnaissance du niveau de maturité des entreprises, il est mis à disposition par les clubs RSE.

Il est attribué par le président de la fédération régionale sur la base de critères de maturité en matière de RSE (adhésion aux principes des bases de la RSE, mise en place d'un plan d'action crédible, participation au club, formation d'au moins un salarié...)

◆ Trophées des travaux publics – mention acceptabilité des projets

Les trophées des TP, remis tous les 2 ans, représentent la vitrine de l'excellence sectorielle. La thématique acceptabilité des projets reconnaît les meilleures pratiques des entreprises en matière de RSE appliquée aux activités.

[Informations complémentaires](#)

Evènements

◆ Journée RSE annuelle

Chaque année la FNTF organise des ateliers réunissant les membres des clubs RSE régionaux et leurs parties prenantes autour de problématiques stratégiques.

Rapport RSE

◆ Rapport d'activité de la FNTF 2012-2013

Au-delà des résultats sectoriels constatés, ce document présente la contribution sociétale des activités de travaux publics : aménager les territoires, faciliter l'accès à l'eau, aux mobilités, à l'information et à toutes les formes d'énergie.

[Informations complémentaires](#)



4. Pour aller plus loin

◆ L'observatoire du développement territorial durable

Mis en place par la FNTP en 2009, l'observatoire est un outil d'information, d'analyse et d'aide à la décision. Il s'appuie sur une enquête approfondie menée par un institut d'études auprès de 300 collectivités. Cette enquête est réactualisée tous les deux ans.

Informations complémentaires

Exemples de pratiques à l'international :

◆ Fédération Européenne de l'Industrie de la Construction (FIEC)

Grâce à ses 41 fédérations nationales membres dans 31 pays (27 en Union Européenne et l'Association européenne de libre-échange, la Croatie et la Turquie), elle représente les entreprises de construction de toute taille ainsi que des « acteurs globaux » de toutes les spécialités du bâtiment et du génie civil.

La FIEC a publié dès 2006 ses **10 principes pour la Responsabilité Sociétale des Entreprises**.

Lorsque la mention « **Informations complémentaires** » apparaît dans la fiche, cela indique au lecteur la possibilité d'accéder à d'autres documents ou sites Internet sur la version numérique des fiches qui sont accessibles sur le site de nos organisations.



MEDEF
55, avenue Bosquet
75330 Paris Cedex 07
Tél. : 01 53 59 19 19
www.MEDEF.com



ORSE
25 rue du Charolais
75012 Paris
Tél. : 01 43 46 02 22
www.orse.org